

Ethos Services
Place de Cornavin 2
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56
www.ethosfund.ch

Cahier des charges du Bureau du Conseil d'administration d'Ethos Services

Article 1 - Attributions

Le Bureau du Conseil d'administration d'Ethos Services (ci-après « le Bureau ») a pour but de :

- Préparer les séances du Conseil d'administration.
- Soutenir la Direction dans ses fonctions, sans pour autant prendre de décisions opérationnelles.

Le Bureau sans la présence du Directeur a pour but de :

- Approuver les objectifs annuels du Directeur.
- Faire des propositions au Conseil d'administration pour la nomination et la rémunération des membres de la Direction.

Le Bureau rend ses comptes et, le cas échéant, formule des recommandations au Conseil d'administration.

Article 2 - Membres

Le Bureau est composé du Président et du Vice-président du Conseil d'administration. En principe, le Directeur participe aux séances excepté pour les sujets qui le concernent directement.

Article 3 - Séances

Le Bureau se réunit en principe deux à quatre semaines avant les séances du Conseil d'administration. Chaque membre du Bureau peut demander la convocation d'une séance supplémentaire.

Le procès-verbal des séances est adressé, pour information, à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Article 4 - Indemnisation

Les membres du Bureau sont indemnisés selon les mêmes règles que pour les séances du Conseil d'administration.

Cahier des charges approuvé par le Conseil d'administration d'Ethos Services le 17.6.2010, modifié le 7.12.2016.